



FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Sauveteur secouriste du travail

conforme au programme de l'INRS – contenu détaillé sur demande

Programme

Le rôle d'auxiliaire de prévention : être capable d'expliquer un mécanisme d'accident du travail | être capable de supprimer les situations dangereuses | être capable d'identifier qui informer dans l'entreprise = devenir un relais dans l'entreprise

Retour et remise à niveau concernant les actions d'analyse, d'alerte et de secours : savoir protéger/examiner/faire alerter/secourir en cas de : saignement, étouffement, malaise, brûlure / douleur empêchant certains mouvements / victime qui répond ou non, qui respire ou non.

2 demi-journées (ou 1 journée) réparties de la manière suivante : 7 heures de face-à-face pédagogique, potentiellement des heures supplémentaires pour l'étude des situations liées aux risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Les séances de formation pourront être réparties au minimum sur 1 journée, et au maximum dans un intervalle de 2 semaines. Le certificat restant valide 24 mois maximum, le SST devra suivre un MAC de 7 heures. Les périodes s'entendent en dates anniversaires.

Objectifs

Le MAC SST (*) a pour but d'actualiser et maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation : Rappel de la conduite à tenir et entraînement aux gestes de premiers secours | Rappel sur le rôle en matière de prévention

Méthode

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, Partages d'expériences et échanges entre participants. Pédagogie participative selon notre processus d'apprentissage ERECA : Engagement | Réflexion | Expérimentation | Compréhension | Action.

Effectifs

Groupe de 5 à 10 personnes
À partir de 11 personnes inscrites, une 2^e session devra être ouverte.

Durée

7 heures

Pré-requis

salariés SST motivées en possession d'un certificat (ou carte) SST en cours de validité

Tarifs

Sur demande après étude de la sollicitation. Cette formation est potentiellement éligible au plan de formation professionnelle continue (art. L.6313-1, L.4141-1 et suivants du Code du travail). L'organisme de formation est enregistré auprès de la DIRECCTE et de la Préfecture de la région Bourgogne sous le numéro 27.21.04216.21.

Modalités d'obtention du certificat SST

Épreuve certificative individuelle : à partir d'une situation d'accident du travail proposée, le stagiaire est évalué sur des critères précis portant sur ses capacités d'intervention et de prévention. À partir de cette évaluation et à la suite d'un échange, le formateur décidera de la prolongation ou non de sa certification.

Délais

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes. Nous vous précisons également les objectifs, les compétences acquises et les sources de financement possibles. La formation se déroulera dans une salle de l'entreprise ou dans une salle réservée par l'organisme de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Tous nos formateurs sont sensibilisés aux notions de handicaps. Nous veillons au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir nous en faire part rapidement afin que nous puissions prendre les mesures adaptées pour assurer votre confort de formation. Contactez notre référente handicap par téléphone au 06 31 72 04 20 ou par email jclairotte@dynaforma.fr

Contact

Jérémie CLAIROTTÉ • Gérant, responsable pédagogique
06 31 72 04 20 - jclairotte@dynaforma.fr



RISQUES PROFESSIONNELS • ERGONOMIE • SÉCURITÉ • RÉGLEMENTATION

39 GRANDE RUE - 21260 BOUSSENOIS • 06 31 72 04 20 • JCLAIROTTÉ@DYNAFORMA.FR

www.dynaforma.fr